



6^{ème} Coupe du Conseil Général du Morbihan sur Piste 2011

«Souvenir Joël BOURVELLEC»

Le Comité Départemental de Cyclisme du Morbihan, en partenariat avec le Conseil Général du Morbihan, organisera pour la saison 2011 la sixième édition de la « **Coupe du Conseil Général du Morbihan sur Piste** ». Le « **Souvenir Joël BOURVELLEC** », y sera associé.

Cette Coupe, a pour but d'assurer la promotion et le développement de la Piste dans le département.

Article 1 - La COUPE DU CONSEIL GENERAL DU MORBIHAN de la piste 2011 se dispute sur quatre manches, à savoir :

- Le samedi 2 avril 2010 1^{ère} manche Vélodrome de PLOUAY
- Le vendredi 8 avril 2011 2^{ème} manche Vélodrome de VANNES incluant le **championnat 56 500 m dames, KM hommes et américaine cadets et hommes 17/18 ans et 19 ans et +**
- Le samedi 14 mai 2011 3^{ème} manche Vélodrome de PLOUAY
- Le vendredi 17 juin 2011 Finale Vélodrome de VANNES

Article 2 - Un classement général individuel par catégorie et un classement général par club seront établis à l'issue de ces épreuves.

Article 3 - Cette coupe est ouverte aux licenciés des autres départements **sauf pour les épreuves servant de support à l'attribution d'un titre de champion du Morbihan**, mais seuls les coureurs et les clubs du Comité Départemental du Morbihan participent aux classements généraux de cette Coupe.

Article 4 - Les engagements sont adressés par les clubs aux organisateurs et sont soumis aux droits en vigueur.

Article 5 - La COUPE DU CONSEIL GENERAL DU MORBIHAN de la piste est ouverte aux catégories suivantes :

- Dames : Minimes/Cadettes, 17 ans et +
- Hommes : Minimes, Cadets, 17ans et +

Article 6 - 4 manches sont organisées

Pour les épreuves individuelles : 8 coureurs sont classés par épreuve et marquent les points suivants : 10, 8, 6, 5, 4, 3, 2 et 1 point. Ces points sont cumulés pour établir le classement général de l'Omnium, en cas d'égalité de points l'épreuve de sprint prime.

Pour les épreuves par équipe: 8 équipes sont classées par épreuve et marquent les points suivants 10, 8, 6, 5, 4, 3, 2 et 1 point

Les équipes de club sont à privilégier, toutefois les coureurs ne pouvant constituer d'équipe de club peuvent se regrouper et constituer une équipe, sauf le cas où une équipe de leur club est déjà partante, maximum deux coureurs d'un même club par équipe mixte. Les points marqués sont attribués aux clubs d'origine des compétiteurs de ces équipes mixtes.

Si un coureur ou un club d'un autre département termine dans les 8 premiers d'une épreuve, il prend les points pour le classement de l'omnium (grille de prix) ; ces points ne sont pas redistribués à un coureur du CD 56. Toutefois, comme précisé à l'article 3, les coureurs extérieurs au département du Morbihan ne figurent pas au classement général de la Coupe.

Article 7

Le classement général individuel de la Coupe s'obtient par le cumul des points marqués lors de chaque réunion, ce qui correspond à la somme des points de chaque Omnium à laquelle le compétiteur a participé.

Pour figurer au classement général, un coureur doit participer à au moins, deux épreuves. La finale est obligatoire pour les 3 premiers du classement général provisoire, sauf cas de force

majeure. En cas d'égalité, les coureurs seront départagés par le nombre de victoires sur l'ensemble du challenge. S'il y a égalité à nouveau, c'est le nombre de deuxièmes places qui sera pris en compte et enfin le nombre de victoires sur la dernière épreuve.

Le classement général par équipe de club s'obtient par le cumul des points marqués aux épreuves par équipe et le cumul des points marqués par les deux meilleurs coureurs de chaque club au classement général individuel de chaque catégorie.

Article 8 - Le financement des grilles de prix de chaque réunion est à la charge de l'organisateur et indemnisé en fin d'année par le comité départemental, le financement des grilles de prix du classement général est à la charge du comité départemental.

Article 9 - Les fleurs et autres récompenses sont également à la charge de l'organisateur.

Article 10 – Les trois premiers clubs du département du Morbihan seront récompensés (dotation comité départemental).

Des maillots de leader seront remis à l'issue de cette coupe aux vainqueurs des différents classements généraux individuels, ainsi que des médailles aux trois premiers (dotation comité départemental).

Six classements individuels récompenseront les catégories suivantes :

- Dames : Minimes/Cadettes, 17 ans et +
- Hommes : Minimes, Cadets, Juniors, 19 ans et +

Article 11 - Le jury des commissaires se compose d'un président, de deux commissaires titulaires et d'un juge à l'arrivée désignés par la commission départementale du corps arbitral.

Article 12 - Tous les résultats ainsi qu'une copie de la liste d'émargement devront être communiqués par le président de jury au président de la commission départementale au plus tard pour le lundi soir suivant la manche disputée.

Coordonnées : Jérôme LAPPARTIENT

Tél. : 02.97.41.94.02. ou 06.03.35.46.53.Fax : 02.97.41.36.37.

E-mail : jeromelappartient@geobretagnesud.com

Article 13 - Le programme des différentes manches est établi comme suit :

Chaque manche est constituée d'un Omnium sur deux épreuves et d'une épreuve par équipe sans prix.

- 1^{ère} manche : sprint et scratch long et poursuite par équipe (4 hommes ou dames 17 ans et +)

- 2^{ème} manche :

- hommes et dames : **championnats du 56 du 500 ou KM** et courses aux points
- minimes, m/cadettes et cadets : keirin et courses aux points
- **Championnats 56 américaine cadets et hommes 17/18 ans et 19 ans et +**

- 3^{ème} manche : sprint et scratch long et 750 m lancé par équipe (3 coureurs dont à minima 1 minime ou m/ cadette et 1 cadet ou dames 17 ans et +, chaque coureur devant mener un tour)

- 4^{ème} manche : keirin et courses aux points et vitesse société (3 coureurs dont à minima 1 minime ou m/ cadette et 1 cadet ou dames 17 ans et +, chaque coureur devant mener un tour)

Grilles de prix : selon le classement des omniums 5 Grilles de prix : minimes, minimes/cadettes, cadets, dames 17 ans et +, hommes 17 ans et +

Renseignements auprès de Jérôme LAPPARTIENT, Président de la Commission

Coordonnées : Tél. : 02.97.41.94.02. ou 06.03.35.46.53. Fax : 02.97.41.36.37.

Email : jeromelappartient@geobretagnesud.com